....

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par BOURDET Matthieu Tél.: + 33 5 61 55 66 06 daji.elections@univ-tlse3.fr

daji.elections@univ-tise5.ii

Décision n° 2023-JMB-137



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT Tarbes de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier – scrutin du 28 novembre 2023

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts de l'IUT Tarbes de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 12 octobre 2023 ;

Vu la décision n° 2023-JMB-102 portant organisation de l'élection ;

Vu la décision n° 2023-JMB-125 portant recevabilité des candidatures ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement.

DECIDE

Article 1: Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le **mardi 28 novembre 2023**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	1536
Nombre d'émargements	147
Nombre d'enveloppes de vote	147
Nombre de votes blancs et nuls	42
Nombre de suffrages valablement exprimés	105
Taux de participation	9,57 %

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le **mardi 28 novembre 2023**, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'IUT de Tarbes, les personnes dont les noms suivent :

	Collège usagers (étudiants)		
Liste Toujours au conseil :			
	Titulaires :	Suppléants :	
	1. DARNAUDGUILHEM Léa	7. FUAHEA Lolohea	
	2. DELSOL Témoé	8. CHENU Galaad	
	3. ICART Amélie	9. CHARTIER Tristan	
	4. RICHER Jean	10. BAIDDA Marianne	
	5. HAYDONT Carla	11. LAEMLIN Cécilien	
	6. ALONSO Vincent	12. BERTHOLOM Killiane	

Article 2 : Exécution

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée au bâtiment de l'administration centrale, sur le site de l'IUT Tarbes, en particulier sur les lieux de vote. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Elle sera transmise à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 1^{er} décembre 2023, Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier,

Jean-Marc BROTO